

RENTREE SOLENNELLE 2019/7**29 novembre 2019**

Monsieur le Président du Sénat

Madame le Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants diplomatiques,

Mesdames et messieurs les députés,

Monsieur le sénateur

Madame la maire de Paris

Monsieur le Président de la cour administrative d'appel de Paris

Monsieur le Premier président de la cour d'appel de Paris

Madame le Procureur général près la cour d'appel de Paris

Monsieur le Président du tribunal administratif de Paris

Monsieur le Président du tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Procureur de la République financier

Madame la Présidente de la cour de Justice de la République

Madame la Membre du conseil de Paris

Monsieur le Président de l'Université Paris 1 Sorbonne

Monsieur le Président du tribunal de commerce de Paris

Monsieur le Président du conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Monsieur le Président de la conférence des bâtonniers

Madame la Présidente du Conseil national des barreaux

Monsieur le Président de l'Ordre national des infirmiers

Monsieur le président de la Chambre des notaires de Paris

Mesdames et Messieurs les hauts magistrats,

Mesdames et Messieurs les porte-paroles, directeurs, conseillers et secrétaires généraux,

Madame et Monsieur les adjoints au Maire Paris,

Messieurs les maires d'arrondissement de Paris

Mesdames et Messieurs les bâtonniers de France,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers, présidents et représentants des barreaux du monde,

Mesdames et messieurs les Bâtonniers, Présidents et représentants des barreaux du monde

Mesdames, Messieurs les hautes personnalités civiles et militaires,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre,

Mesdames, Messieurs,

Mes Chères Consœurs, Mes chers Confrères,

Chers amis,

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile ADER et moi-même, les Membres du Conseil de l'Ordre, les 30.000 avocats du Barreau de Paris sommes profondément honorés de votre présence et tenons à vous en remercier.

Durant ces quelques jours, votre présence avec près de 80 délégations étrangères et 110 Batonniers fait de Paris la Capitale Internationale du Monde.

Je tiens particulièrement à souligner l'importance de la délégation Marocaine venue en nombre puisque composée de 73 avocats et saluer le Barreau de la République Tchèque, le Barreau Arménien, le Barreau Palestinien avec lequel nous avons signé dimanche un accord pour la création d'une école d'Avocats, le

Barreau Israélien avec qui nous signerons prochainement, et bien sur le Barreau de Cote d'Ivoire avec lesquels nous avons signé aujourd'hui dans le cadre de notre rentrée une convention de coopération ou son renouvellement. [Une pensée pour le Batonnier d'IRAK qui a du rentrer hier en catastrophe dans son pays.](#)

La Rentrée Solennelle du Barreau de Paris ne brillerait pas sans vous.

Monsieur le Président du Sénat,

Votre présence honore ce palais et honore notre Barreau.

Elle est symbolique et historique.

Je tiens à saluer la qualité de nos échanges avec vous et des travaux avec les sénateurs ainsi que la qualité de nos relations notamment avec la commission des lois [et son Président Philippe Bas.](#)

Nous avons su trouver une écoute et une compréhension précise des enjeux que représentent à nos yeux ce que doit la justice française et la place que l'Avocat et le Citoyen doivent y tenir.

Nous partageons souvent la même analyse notamment concernant les moyens de la justice et regrettons que dans le cadre de la Loi de programmation de la justice, l'augmentation votée par le Sénat n'ait pas été retenue par l'Assemblée Nationale.

Je souhaite également vous remercier très chaleureusement Madame la Ministre de votre présence,

Nous avons pu dialoguer durant ces deux années avec des points de désaccords, mais aussi et il convient de le souligner bon nombre d'accords et de réalisations ensemble notamment sur l'attractivité de l'économie par le droit ou encore le numérique.

Je sais que vous avez modifié votre agenda contraint, afin de participer à notre rentrée solennelle, ce qui révèle l'importance que vous y attachez.

C'est aussi le signe de votre attachement à l'unité de la famille judiciaire, au sein de laquelle les avocats ont une place essentielle.

A nouveau merci.

Qu'il me soit également permis de remercier les douze secrétaires de la Conférence 2019, ainsi que la promotion qui va lui succéder.

Vous incarnez l'éloquence, le talent, le dévouement et le dynamisme.

Je tiens à dédier cette rentrée solennelle à notre famille judiciaire, Avocats, Magistrats, Greffiers, personnel de justice qui œuvrent chaque jour dans l'intérêt des justiciables, dans des conditions toujours plus difficiles.

Je souhaite enfin la dédier à tous les avocats et magistrats, tous ceux dans le monde, empêchés, menacés, parfois même emprisonnés, torturés et exécutés pour s'être battus pour la démocratie, la justice, la défense de la défense. [Nasrin Sotoudeh est présente dans nos esprits comme à tous nos Conseils de l'ordre.](#)

Sentinelles de la démocratie, ils payent parfois de leur vie la défense de ces valeurs fondamentales.

Et comment ne pas penser à ce moment aussi sans émotion aux 13 soldats morts dans l'exercice de leur mission au Mali.

Je vous propose une minute de silence en leur mémoire et j'associe à ce recueillement notre Confrère Valentin Ribet décédé au Bataclan et toutes les victimes de la barbarie terroriste.

...

Je vous remercie,

Je déclare ouverte la Cérémonie de Rentrée Solennelle du Barreau de Paris et de la Conférence.

Cette Rentrée solennelle s'inscrit pour la deuxième année sous le signe de la **solidarité**, cette solidarité qui « *nourrit les racines desquelles se tisse la fraternité* », comme l'a si bien exprimé le poète Bihmane BELATTAF.

La soirée qui couronne la Rentrée Solennelle n'est pas, n'est plus réservée à quelques privilégiés de notre barreau pour la deuxième année consécutive.

Elle est ouverte à tous, à vous tous.

Elle suppose que ceux qui y participent, y contribuent financièrement.

Déjà, l'année dernière, une 2eme permanence du Bus Barreau de Paris Solidarité a pu voir le jour grâce à vous : il sillonne notre capitale, à la rencontre des plus démunis, de ceux qu'on ne veut pas voir ou ne veulent pas être vus.

Cette année, vos aides permettront la création d'un fonds dédié de soutien aux orphelins du Barreau de Paris qui s'inscrira dans les actions déjà menées par notre service économique et social.

Soyez-en tous ici remerciés.

Madame la Ministre,

Nous avons débuté notre semaine à l'occasion de la clôture du Grenelle contre les violences conjugales par le 1^{er} ministre Edouard PHILIPPE et Marlène SCHIAPPA. Vous connaissez l'engagement du Barreau dans cette lutte et les propositions concrètes des Avocats qui ont été formulées dans le cadre du Groupe de Travail Justice que vous avez constitué avec Isabelle Rome.

Outre les douze propositions sur lesquelles je ne reviendrai pas en détail, notre Barreau a déjà mis en place des formations et des permanences spécialisées pour les désignations au titre de l'aide juridictionnelle.

Je tiens à souligner l'importance de la réflexion sur la mise en place de l'AJ pour les ordonnances de protection dont Isabelle Rome nous a informés.

Nous sommes aux cotés des victimes et travaillons avec tous les acteurs à des formations interprofessionnelles : police judiciaire, parquet, magistrats du siège et votre ministère afin de tenter d'endiguer ce fléau.

C'est possible, d'autres pays, comme l'Espagne, nous ont montré la voie.

Une demande toutefois Madame la Ministre : - nous l'avons encore évoqué avec ONU FEMMES France lundi dernier - sans moyens supplémentaires humains et financiers, les actions adoptées et nécessaires ne demeureront que de vains souhaits.

Il me tient à cœur maintenant d'aborder les Premières Assises Avocats/Magistrats.

Le 30 novembre 2017,

Jean-Claude MARIN, alors Procureur Général près la Cour de cassation, ouvrait le colloque dédiée à la « *Déontologies croisées des magistrats et des avocats* ».

Il rappelait que nous sommes tous « *Ces acteurs inséparables de l'œuvre de justice* ».

Il déplorait déjà la détérioration des relations entre nos deux professions.

Plus récemment encore, fin octobre 2019,

Le juge Clément BERGERE-MESTRINARO constatait que nos deux professions traversaient des difficultés, concluant ainsi :

« *Soyons fiers et conscients de notre ADN commun : le Droit, la Justice et le respect du justiciable. Entamons une thérapie conjugale !* »

Eh bien, pour reprendre son expression, cette thérapie, nous l'avons entamée, le 14 novembre dernier, lors des Premières Assises Avocats/Magistrats.

Il était temps, car,

- En dépit de la signature sous l'impulsion du 1^{er} Président LOUVEL et du Président PIREYRE, le 26 juin dernier, d'une Charte portant création du Comité consultatif conjoint de la relation magistrats/avocats, entre tous les acteurs de justice,
- de nombreux incidents ont entravé, émaillé, nos relations à la suite du déménagement du nouveau Tribunal, Porte de Clichy, il y a 18 mois :
 - Difficultés d'accès aux juges, aux greffiers, aux personnels de justice, présence dans treize des vingt-sept salles d'audience pénales de box vitrés, incidents d'audience et appel aux forces de l'Ordre, incidents lors des gardes à vue et des perquisitions...

- Tout cela amplifié par une architecture inadaptée, aseptisée, déshumanisée, des règles de circulation engendrant des tensions,
- Une architecture bien peu conforme à préserver l'équilibre de l'accès au droit, pierre angulaire de la justice.

Ce que la journaliste Chloé PILORGET-REZZOUK qualifiera ainsi :

« A Paris, un palais de justice en verre et contre tous ».

Mes profonds remerciements vont à Monsieur le 1^{er} Président Jean-Michel HAYAT, alors Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, conscient de notre émotion,

- pour avoir rappelé dans un communiqué que nous avons co-signé, le 23 mai dernier, *« qu'en aucun cas, il ne peut être recouru aux forces de l'ordre, à l'égard d'un avocat dans l'exercice de sa mission »*,
- Et pour avoir été à l'origine de notre décision commune avec Monsieur le Procureur de la République Rémy HEITZ, de nous rencontrer pour nous parler sereinement et respectueusement, mais sans langue de bois.

Ces assises ont été pour tous une véritable respiration, preuve qu'elles étaient nécessaires.

Nous avons su lever des malentendus et dégager ensemble des solutions d'apaisement, entre avocats-magistrats-greffiers - personnels de justice.

Merci également à Monsieur BOHNERT, Procureur National Financier, Madame Colette RENTY, Directrice de greffe, et à vous tous, Magistrats, Avocats, greffiers.

Ne nous arrêtons pas là !

Mettons en place les propositions pratiques que nous avons arrêtées ensemble, incluant des formations communes initiales et continues EFB/ENM, des solutions sur la libre circulation des avocats dans les enceintes de justice, sur l'accès indispensable au juge et l'impérieuse nécessité du dialogue.

Il est incontestable qu'il nous revient à tous de rétablir la confiance de nos concitoyens dans la justice et nous devons le faire ensemble.

Une justice irréprochable nécessite que la qualité de nos relations soit tout aussi irréprochable dans l'entier respect du rôle de chacun et de son indépendance.

Ne perdons jamais de vue la proximité de nos serments respectifs, des serments empreints de dignité, de loyauté, de dignité, de probité, d'humanité.

Continuons de dialoguer, rétablissons la confiance, travaillons ensemble dans ce souci partagé d'honorer la justice, « *une justice digne de ce nom, sortie du peuple et POUR le peuple* » comme l'a si bien exprimé Jules MICHELET.

Je ne saurais trop remercier notre nouveau Président du Tribunal Judiciaire de Paris, Monsieur Stéphane Noel et Madame la Garde des Sceaux de recueillir, d'accueillir nos doléances et mettre en œuvre nos propositions d'améliorations arrêtées en commun.

- **Bien évidemment, il est essentiel d'évoquer les différents projets de décrets d'application en matière de procédure civile et de procédure participative annoncés comme devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain mais que nous n'avons toujours pas à ce jour et annoncés pour le 22 décembre,**

A été publié le 30 août 2019 le décret portant la création d'un tribunal judiciaire en fusionnant les tribunaux d'instance et de grande instance, la création des chambres de proximité et du juge du contentieux de la protection, l'extension des compétences du SAUJ, la spécialisation des tribunaux judiciaires et la fusion des tribunaux judiciaires et des greffes des conseils de prud'hommes.

Nous nous sommes saisis de ce décret et avons organisé à Paris grâce à Mesdames les Présidentes DEGOUIS et PIC une grande réunion d'information et de formation réunissant physiquement plus de 400 avocats à la Maison du Barreau, mais aussi et surtout plus de 14.500 vues du Facebook Live !

Il est essentiel pour tous Magistrats Greffiers Avocats de pouvoir avoir connaissance de ces décrets d'application dans un délai raisonnable avant leur entrée en vigueur, afin de permettre à nos juridictions, à nos chefs de juridiction avec les greffes et les magistrats de mettre en place et d'exposer aux

avocats les nouvelles conditions et fonctionnements internes et nous permettre de les informer et les former.

Tous les professionnels se trouvent dans l'impossibilité matérielle de travailler à leur mise en place : Avocats, Magistrats, greffiers - raison pour laquelle nous vous avons conjointement saisi de notre demande de report commune USM, SM, CNB, Conférence des Bâtonniers et Barreau de Paris.

Nous avons appris mardi le report de l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2020 de la réforme du divorce et des dispositions du projet de décret réformant la procédure civile généralisant l'assignation avec prise de date.

Toutefois, le problème est le même pour toutes les autres dispositions des décrets à paraître.

Il n'est pas d'une bonne administration de la justice de les publier à 8 jours de leur entrée en vigueur !

Un mot en ce qui concerne l'option prise d'exiger l'exécution provisoire des première instance (contre l'avis des avocats) et assortie, le cas échéant, d'une mesure de consignation... il apparaît évident qu'il est INDISPENSABLE que les nouvelles dispositions règlementaires privilégient la désignation de la CARPA en tant que dépositaire - eu égard aux garanties de représentation des fonds qu'elle apporte et au rôle largement reconnu aujourd'hui qu'elle assure dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Il en est de même des autres dispositions relatives à la spécialisation.

Pour exemple la suppression de juges d'instruction qui ne saurait en AUCUN CAS être envisagée en fonction des résultats des élections municipales à venir...

Nous veillerons au niveau de notre Cour à ce qu'il n'y ait ni de suppression de postes avec les juridictions spécialisées, ni de suppression de juges d'instruction.

Cela serait contraire à l'intérêt du justiciable et ne correspond pas à notre notion de la justice.

Une justice à laquelle parallèlement on demande toujours plus - avec un manque criant de moyens tant humains que financiers - comme nous n'avons de cesse de le répéter : Avocats, Magistrats et Sénateurs.

Nous en appelons à vous et nos parlementaires non seulement sur le Budget de la justice ! mais aussi pour la défense de notre régime de retraites autonome !

*

*

*

Cette Rentrée Solennelle incarne encore l'unité de notre profession qui s'exprime toujours d'une seule et même voix au travers du CNB, de la Conférence des Bâtonniers et du Barreau de Paris sur tous ces sujets.

Tout au long de cette année, jalonnée de nombreux évènements susceptibles de modifier l'exercice de notre profession, CNB, Conférence des Bâtonniers et Barreau de Paris ont fédéré leurs actions, uni leurs forces dans un seul et même élan, animés de cette volonté partagée de servir la Justice.

Ainsi,

II Madame la Ministre, [Monsieur le Président du Sénat, Mesdames et Messieurs les parlementaires]

Comment ne pas vous entretenir d'un projet de réforme dont le projet de loi sera présenté au Parlement début 2020 qui requiert toute notre attention : le projet de réforme des retraites des avocats.

Nos avocats et surtout nos jeunes Avocats nous en appelons à votre soutien !

Il va de soi que notre implication à la suite de la publication du Rapport Delevoye sur la réforme des retraites est inconditionnelle, dès lors que si nous n'étions pas entendus, les conséquences seraient gravement attentatoires à l'avenir de notre profession, à l'accès au droit.

Notre profession est sans conteste « *la première victime du Rapport Delevoye* » (JDD, 20 juillet 2019).

Comment ne pas rappeler sans relâche que notre régime n'est pas un régime spécial, **mais un régime autonome** ?

Comment accepter un seul instant que la création d'un régime universel par points s'applique à notre profession ?

C'est méconnaître les spécificités de notre profession !

Les chiffres, parlons-en !

Les salariés, les fonctionnaires, conservent à leur charge 40% de leurs cotisations retraites, le surplus étant supporté par l'employeur privé et/ou public, alors même que l'indépendant libéral les assume à 100%.

Dès le premier euro gagné, nous finançons intégralement notre outil de travail, et nos jeunes qui quittent la profession invoquent déjà le poids des charges sociales supportées.

Le Haut-commissaire suggérait initialement un doublement de nos cotisations et une baisse drastique du montant de notre retraite !

Il propose désormais d'atténuer cette hausse par une réduction du montant des charges sociales et la modification de l'assiette de nos cotisations dont nous savons tous que la pérennité ne sera pas assurée.

Nous vous proposons une solution beaucoup plus simple et bien plus respectueuse de l'entrepreneuriat, d'une profession libérale et de notre indépendance :

Ne pas inclure notre régime autonome dans la réforme !

Comme l'a si bien dit John Kenneth Galbraith :

« En politique, rien n'est plus admirable que d'avoir la mémoire courte. ».

Depuis 1945, nous avons notre propre régime autonome et non spécial !

A l'époque, personne n'a voulu de nous !

Nous nous autogérons, nous avons créé un véritable système de solidarité exemplaire, interne à la profession, mais aussi externe.

Non seulement nous ne coûtons rien à l'Etat,

- mais nous participons à la solidarité nationale en reversant plus de 100 millions d'euros par an au régime général. Plus de 500 millions en 5 ans !

Nous ne bénéficions d'aucune garantie que soit au regard de notre protection sociale, du chômage...

Aujourd'hui, les avocats financent par anticipation une partie des retraites à venir, au travers des réserves constituées en garantie.

Nous ne saurions tolérer que notre refus d'accepter les propositions inacceptables formulées dans le Rapport Delevoye soit assimilé au souhait d'une « caste » de conserver des privilèges qui n'en sont pas, ou du refus d'une solidarité que nous assurons déjà largement.

Il va donc de soi que le Rapport Delevoye ne saurait en aucune manière s'appliquer à la profession d'avocat.

Nous refusons avec la plus grande fermeté d'intégrer le régime universel.

Il ne saurait être question de reculer.

L'avenir des jeunes avocats, le nôtre, ne saurait être mis en péril.

Il est pour le moins inacceptable que le Gouvernement ait tenté de passer en force, subrepticement, en préconisant la suppression de l'autonomie de la CNBF qui gère notre régime de base et notre régime complémentaire.

Fort heureusement, le 25 octobre dernier, l'Assemblée nationale adoptait l'amendement de retrait de l'article 52-II du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 (PLFSS 2020), qui supprimait l'autonomie de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Une fois encore,

CNB, Conférence des Bâtonniers et Barreau de Paris ont uni leurs forces et nous avons obtenu satisfaction.

Une satisfaction qui ne doit pas pour autant endormir notre vigilance.

L'avenir de notre profession, notre indépendance est en jeu, et nous nous sommes fermement décidés à ne pas nous laisser ni spolier, ni détruire.

Le 5 décembre sera pour nous une journée JUSTICE MORTE ! et nous serons TOUS mobilisés le 3 février 2020 !

*

*

*

III « *Il y a des engagements si sérieux qu'un homme perd son honneur à ne pas les remplir* ». (Henry BECQUE, dramaturge).

Ainsi, ces deux années ont vu la réalisation de nos engagements grâce au dévouement et au travail acharné de nos membres du Conseil de l'Ordre. Qu'ils en soient ici tous remerciés !

- **Le Barreau de Paris a initié de nombreuses actions afin de lutter, prévenir et sanctionner les discriminations et les inégalités professionnelles, ce combat ayant constitué l'une des grandes causes de notre Bâtonnat.**

Parmi les actions menées ces 2 dernières années, nous avons :

- Intégré les agissements sexistes et le principe d'égalité et de non-discrimination comme 17ème principe essentiel dans le RIBP, notre règlement intérieur.
- Créé les 1eres Assises et les Trophées de l'égalité, incitant et récompensant les pratiques vertueuses de 5 cabinets d'avocats parisiens, en matière d'égalité professionnelle
- Fait adhérer au Manifeste pour l'égalité professionnelle bon nombre de cabinets d'avocats parisiens,
- Réalisé une campagne sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser la profession et d'encourager les victimes à porter plainte,
- Créé et formé des Référents harcèlement, au sein de l'Ordre et à l'EFB, afin de recueillir de manière confidentielle la parole des victimes et/ou témoins de faits de harcèlement et de discrimination, en vue de l'ouverture d'enquêtes déontologiques...

Le Conseil national des barreaux a suivi la voie ouverte par Paris en inscrivant au Règlement Intérieur national, les principes d'égalité et de non-discrimination (RIN art. 1.3) en juin 2019.

En ma qualité d'autorité de poursuite, sur la base d'une tolérance zéro, des procédures disciplinaires ont été engagées et les 1eres sanctions disciplinaires ont été prononcées.

Nous avons développé des enseignements avec Jacques Toubon, Défenseur des droits, parrain de la nouvelle promotion de l'EFB et Isabelle Rome, haute fonctionnaire chargée de l'égalité femmes/hommes au ministère de la Justice.

Nous accompagnons aussi les mutations de la profession

Comment ne pas évoquer l'Incubateur du Barreau de Paris et qui marche main dans la main avec le LAB EFB développé avec notre Directeur de l'EFB Pierre Berlioz et que vous avez, Madame la Ministre, inauguré l'année dernière.

C'est dans ce contexte que nous avons anticipé et soutenons la transformation digitale, accompagnons des start-up du droit composées d'Avocats et d'élèves Avocats, récompensons de même des initiatives innovantes par les Prix de l'Innovation, avons organisé la Nuit des legaltechs qui a encore emporté la semaine dernière un magnifique succès. Bravo à nos jeunes et Nathalie Attias MCO !

Mais refuserons toujours les visio audiences sauf accord des parties.

- **Comme je l'avais laissé annoncée lors de dernière Rentrée Solennelle, une plateforme dédiée aux Modes alternatifs de règlement des litiges a depuis été mise en ligne.**

Cette plateforme à double entrée est accessible sur le site de l'Ordre.

Celle réservée aux avocats constitue un outil de gestion inestimable du processus de médiation.

Celle destinée au grand public permet d'orienter les justiciables et leur faciliter les médiations.

Là encore, le Barreau de Paris a à cœur de promouvoir les MARD en tant qu'alternative à la justice étatique.

Une alternative rapide, souple, à moindre coût.

➤ **La promotion de nos Chambres Commerciales internationales en plein essor**

Il est incontestable que la création de la CICAP qui fait suite à l'annonce du BREXIT résulte de la volonté de nombreux acteurs de renforcer l'attractivité de la Place de droit de Paris.

Cette création résultant des protocoles que nous avons signés le 7 février 2018 en votre présence, Madame la Garde des Sceaux, avec les Présidents du tribunal de commerce et de la Cour d'appel de Paris, connaît un succès incontestable.

C'est dire que nous nous mobilisons en vue de promouvoir dans le monde l'attractivité du droit et de la justice de la Place de Paris et de la France.

L'ensemble des acteurs concernés sont mobilisés, notamment les avocats, et grâce aux Présidents MESSINESSI et ANCEL, ainsi que les juges du Tribunal de commerce sous l'impulsion du Président NETTER et de la Cour d'appel de Paris,

L'attractivité de nos juridictions parisiennes rassure les opérateurs économiques grâce à la procédure adoptée et connaissent un franc succès.

Ainsi Singapour, créée il y a 4 ans connaît d'une vingtaine de procédures, là où en un an nous en avons plus de 25 et les clauses attributives de compétence sont de plus en plus insérées dans les contrats commerciaux internationaux.

Nul doute que nos juridictions internationales riment avec compétitivité, souplesse et célérité.

➤ **Nous oeuvrons actuellement à la création d'une nouvelle structure d'exercice internationale**

Cette nouvelle structure d'exercice que nous souhaitons mettre en place avec votre aide et celle de l'ensemble du Gouvernement, une FRENCH LLP ou Société de libre exercice d'avocats (SLEA), présenterait de nombreux avantages

de personnalité morale, remarquable de souplesse d'organisation et de fonctionnement, et, nous alignant sur le plan fiscal et social.

Elle serait de nature à favoriser là encore l'attractivité économique par le droit et contribuer à la compétitivité de nos cabinets qui souhaitent se développer à l'international et des cabinets internationaux qui s'installeront en France post Brexit.

Attractivité de notre droit qui ne saurait être cependant détournée par une surtransposition par la France par ordonnance de la directive en matière d'activité de conseil en droit fiscal (la DAC6) qui doit être ratifiée et constitue une très grave atteinte à notre secret professionnel, non seulement pour les fiscalistes, mais pour tous ceux qui interviennent en droit des affaires et droit des sociétés. L'avocat ne peut se voir relever de son secret professionnel par son client !

IV Avant de vous céder la parole puis à nos Secrétaires de la Conférence, il m'est apparu essentiel de me tourner vers l'avenir

Le 26 juin 2018, Monsieur le Député Raphael GAUVAIN remettait à Edouard PHILIPPE, Premier Ministre, un rapport intitulé :

« Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale ».

Il s'agit de faire en sorte que la règle de droit ne devienne pas « *Une arme de destruction dans la guerre économique que mènent les Etats-Unis contre le reste du monde, y compris leurs alliés traditionnels en Europe* ».

C'est à juste titre que Monsieur le député Raphael GAUVIN estime que la règle de droit est un instrument de régulation et qu'il est impératif de rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et de protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriales.

C'est également à juste titre que sont évoquées les lacunes de notre Droit qui, à ce jour, ne protège pas la confidentialité des avis juridiques en entreprise et

qu'il est indispensable de renforcer notre secret professionnel qui fait l'objet d'attaques de toutes parts.

Il n'est pas contestable que cette lacune est de nature à faire de la France une cible privilégiée.

AINSI,

Ce rapport, soutenu par le MEDEF, l'AFJE et le CERCLE MONTESQUIEU préconise un certain nombre de mesures :

- La protection de la confidentialité des avis juridiques en entreprise par la création d'un statut d'avocat en entreprise doté de la déontologie de l'avocat.
- Le fait de permettre aux juristes d'entreprise, avec le statut d'avocat en entreprise, d'être soumis à un véritable secret professionnel.

Ce que pourrait être l'avocat en entreprise, aux termes de ce rapport :

- Ce ne serait pas un avocat libéral dans l'entreprise, sorte de salarié protégé dont les entreprises ne voudraient pas ;
- Ce ne serait pas une nouvelle profession réglementée de juriste d'entreprise, avec une confidentialité spécifique affaiblissant le secret professionnel et nos ordres.
- Ce ne serait pas « *une couverture partielle des avis juridiques des avocats en entreprise par un droit à la protection qui ne serait opposable en France que dans une procédure civile* » ;
- L'avocat en entreprise serait inscrit au barreau sur une liste ad hoc et soumis à toutes nos obligations déontologiques garantant de son indépendance et de son intégrité et soumis à l'autorité du Bâtonnier ;
- Il réserverait l'exclusivité de ses prestations à son entreprise ;
- Il n'aurait pas la capacité de plaider devant les tribunaux ;

« Cette mesure qui existe **partout sauf en France** viendra combler l'une des lacunes les plus criantes du droit français. Elle confèrera à nos entreprises le même niveau de protection que celui dont bénéficient leurs principales concurrentes », a souligné Raphaël Gauvain à l'occasion d'un débat organisé par le Club des juristes.

D'ores et déjà le barreau de Paris reconnaît qu'un avocat parisien peut exercer en qualité d'avocat en entreprise « *dès lors qu'il exerce dans un État qui admet qu'un avocat puisse être salarié en entreprise. Il doit être inscrit sous son titre d'origine auprès du barreau de l'État d'accueil* » conformément à la position du Conseil des barreaux européens (CCBE).

Cette résolution, adoptée par le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris le 28 février 2017, à une très large majorité, accepte que « *l'avocat parisien soit autorisé à exercer son activité dans un autre pays de l'Union* ».

Ainsi depuis trois ans des avocats parisiens sont avocats en entreprise par exemple à Londres, Berlin, Madrid, Montréal ... sans que cela n'ait posé la moindre difficulté alors que, s'ils sont mutés en France, ils doivent se faire omettre...

Voilà pourquoi nous suggérons (puisque nous sommes à l'heure des expérimentations) d'expérimenter le statut d'avocat en entreprise, conscients là encore de l'attractivité économique par le droit, de la défense du secret professionnel et du renforcement de nos Ordres, mais aussi de la nécessité de faciliter les passerelles pour nos jeunes (sachant que 25% de nos élèves avocats de l'EFB ne prêtent pas serment et partent directement en entreprise et 60% des avocats du barreau de Paris ne font pas de judiciaire), (de même d'ailleurs qu'avec la magistrature)

- et surtout d'opérer une étude d'impact afin de rassurer ceux de nos confrères qui sont légitimement inquiets, en dialoguant et en temporisant.

Il est incontestable qu'un avocat en entreprise aura davantage recours aux services d'un avocat... parce que justement il sait combien l'Avocat est essentiel.

Les positions exposées depuis 20 ans ont évolué et il nous faut pouvoir en parler sereinement, tant avec les autorités de contrôle, qu'avec tous les avocats comme nous le faisons au sein de notre profession depuis deux ans pour tous les sujets.

En parler comme nous l'avons fait hier avec Raphael GAUVAIN en partageant avec nos Confrères forts de leurs expériences à l'étranger qui nous ont

particulièrement éclairées, merci aux Présidents de l'International Bar Association, de la Law Society et du Barreau Allemand, ainsi qu'aux Batonniers de Bruxelles et de Québec.

Un mot pour terminer sur

➤ **Notre Maison des avocats**

Nous l'attendions, nous l'espérons...

Nous ne pourrons malheureusement l'inaugurer comme nous l'avions envisagée « sous réserve » demain samedi car sa livraison vient une ultime fois je l'espère, d'être reportée... elle nous sera livrée au plus tard le 10 janvier 2020 !

En principe, le 2 mars 2020, les salariés et les avocats de Paris s'y installeront.

Un déménagement sous la houlette bienveillante de Monsieur le Bâtonnier Olivier COUSI et Madame la Vice-Bâtonnière Nathalie RORET.

Nous l'inaugurerons, nous l'espérons, très symboliquement à l'occasion de la cérémonie de passation du Bâton le 19 décembre prochain.

Nous sommes fiers de cette performance architecturale réalisée par Renzo PIANO, face au nouveau Tribunal.

Nul doute que DAUMIER l'aurait croqué !

La Maison des Avocats, de TOUS les avocats, est un lieu de travail mais aussi de convivialité et de confraternité.

La Maison des Avocats rime avec esthétique, confort, travail, sérénité et bien-être.

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Présidents du Monde,

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères venus des cinq continents,

Nous voulons que cette Maison soit aussi la vôtre,

Car,

« *Tout bonheur qui ne peut se partager n'est pas le vrai bonheur.* ». (Antoine Claude Gabriel Jobert) et je crois au partage.

Il est temps pour moi de conclure,

Voulez-vous une confiance, Madame la Ministre ?

Rien n'est plus beau que le mandat de Bâtonnier de Paris.

Chaque jour qui passe, la confiance du plus grand Barreau de France oblige et entraîne.

En 23 mois d'exercice, je n'ai, pas un seul jour, pas une seule heure, ressenti la moindre fatigue ou lassitude à l'exercer.

J'ai œuvré, bataillé toujours, convaincu parfois, travaillé sans relâche pour cette profession que j'aime profondément.

Je continuerai, avec une conviction profonde :

Madame la Ministre,

Je vous le demande,

Quand les heures s'assombrissent, quand les populismes gagnent, quand le tissu social se fragmente,

- il faut entendre les avocats.

Gardez-en mémoire qu'ils ont été, sont et seront toujours les marqueurs de la démocratie.

Marie-Aimée PEYRON

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris

Je souhaite accueillir notre Maire, ma chère Anne Hidalgo,

Merci d'avoir accepté notre invitation, cela nous touche collectivement.

Nous avons si bien travaillé ensemble, depuis deux ans, que j'aimerais vous dire qu'à titre personnel je suis très heureuse de vous compter parmi nous.

Nous avons si bien travaillé ensemble, pour permettre aux plus démunis des parisiens de bénéficier de consultations juridiques gratuites avec nos avocats qui assurent des permanences dans les mairies, dans le bus de la solidarité du barreau, lors de l'Avocat dans la Cité, lors de la Nuit de la solidarité et avec la participation de la Mairie aux Trophés Pro Bono.

Nous avons si bien travaillé ensemble, pour vous aider à faire valoir l'accès aux droits des réfugiés, la mise à l'abri du camp du Millénaire. Et je n'oublierai jamais le regard de ces enfants de la porte d'Aubervilliers que nous avons rencontré ensemble.

Nous avons si bien travaillé en nous associant à votre initiative si essentielle justice Climate.

Et je suis sûre que chacun ici peut témoigner de son utilité : - la carte de stationnement Pro Mobile - que vous avez octroyé aux avocats du Barreau de Paris.

Merci pour votre aide précieuse et je vous invite à clôturer notre rentrée solennelle.